



DELIBERATION

Objet : Loire en scène - Convention de partenariat pour l'organisation du MATIÈRES VIVES Festival

Le 2 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 janvier 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Nicole BRUEL à Monsieur Eric VOCANSON, Madame Pascale DUMAZET à Madame Marie-Claire GRANGE, Madame Noélia SEGUIN à Madame Leihla KHEBRARA, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Louis BELLE à Monsieur François DRIOL.

Absente : Madame Mauricette MOINE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que le réseau professionnel Loire en scène (association loi 1901) regroupe un ensemble de professionnels représentant les lieux de création et de diffusion artistique et culturelle, agissant dans le domaine du spectacle vivant, implantés sur le département de la Loire et également ouvert à Monistrol-sur-Loire.

L'ensemble des adhérents au réseau partage une préoccupation commune d'élargissement des publics, de notion de service public de la culture et d'aide à la création avec une attention particulière, mais non exclusive orientée vers les artistes ligériens.

Loire en scène mène des actions de soutien à la danse et aux artistes chorégraphiques du territoire, notamment à travers la 1ère édition d'un festival des arts chorégraphiques et du mouvement à l'échelle du Département de La Loire et de la Métropole du 5 au 21 mars 2026, intitulé MATIÈRES VIVES Festival.

Monsieur le Maire rappelle que, labellisé Scène Conventionnée d'Intérêt National, mention « art et création » pour la danse et les arts du mouvement, le Théâtre du Parc s'inscrit dans la démarche collaborative proposée par Loire en scène de développer et promouvoir la danse et le travail de création chorégraphique en accueillant 4 spectacles sur 5 représentations, dans le cadre de la programmation du MATIÈRES VIVES Festival. Il se positionne comme un acteur moteur, à l'initiative de la création du festival et par un fort engagement de sa direction pour la mise en place effective de l'évènement.

Il indique qu'une tarification unique et accessible a été adoptée pour tous les spectacles du festival, pour favoriser la venue d'un large public.

Il précise que Loire en scène apportera un soutien financier au manque à gagner des spectacles programmés par le Théâtre du Parc dans le cadre du festival. À l'issue des représentations, un décompte sera établi faisant état de la balance entre les dépenses et les recettes réalisées.

Il explique qu'il est nécessaire de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention, qui définira les conditions d'engagements respectifs des parties, ainsi qu'un avenant qui fera état du bilan financier réalisé de ce partenariat et qui stipulera le soutien financier apporté par Loire en Scène au Théâtre du Parc.

Il fait remarquer que le festival étant amené à être reconduit chaque année, les documents « types » présentés pourront être utilisés pour cette première édition mais aussi pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention « type » de partenariat et l'avenant « type » à conclure avec l'association Loire en Scène pour l'organisation de spectacles au Théâtre du Parc dans le cadre du MATIÈRES VIVES Festival pour 2026, et les années suivantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 3 février 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

